



Évaluation des CEL de l'Ain

Des élus moteurs mais une faible territorialisation des actions

Quels sont les impacts des CEL ? Concernent-ils plutôt l'offre d'activités ou modifient-ils l'approche des partenaires ? Le bureau d'études Trajectoires (groupe Reflex) a effectué en 2002 pour la Direction de la jeunesse et des sports de l'Ain l'évaluation des 34 CEL du département. Carole Rappillard, chargée d'études, souligne le rôle moteur des élus dans ces dispositifs, ainsi que l'évolution des fonctionnements institutionnels, même si la dimension territoriale est encore faiblement prise en compte.

De multiples partenaires sont impliqués dans les CEL, dont les principaux sont les municipalités (élus et techniciens), les écoles (directeurs, enseignants, aides éducateurs), les associations sportives et culturelles et les familles (parents et représentants de parents). Leur rôle est très variable.

Les municipalités sont les acteurs les plus impliqués dans le dispositif. De fait, la plupart d'entre elles disposent d'une commission municipale chargée de l'enfance ou de la jeunesse¹. Elles jouent un rôle moteur dans le pilotage du dispositif : la quasi-totalité des élus considère qu'il est de son rôle de participer au comité de pilotage et plus de la moitié d'entre eux d'organiser le dispositif. Présidentes des comités de pilotage, les municipalités sont également souvent à l'origine du CEL et les trois quarts d'entre elles prennent part à la coordination du dispositif. Leur participation à l'animation du CEL prend surtout une forme matérielle : financement d'activités, prêts de locaux et, pour la moitié environ, mise à disposition de personnels municipaux, voire embauche de personnels supplémentaires.

Dans **les écoles**, les rôles se répartissent entre directeurs, enseignants et aides-éducateurs. Alors que 90 % des directeurs d'école sont membres du comité de pilotage, seuls 10 % des aides-éducateurs y participent. À l'inverse, ceux-ci encadrent des activités dans les deux tiers des écoles, ce qui n'est pas le cas des enseignants, et une grande partie des directeurs ne connaît pas, ou connaît mal, les activités proposées dans le CEL.

Parallèlement, la perception qu'ont les autres partenaires de l'école est partagée : lorsqu'on leur demande quels acteurs du dispositif ils considèrent comme les plus et les moins impliqués, ils citent l'école dans les deux catégories. En réalité, l'école en tant qu'institution est perçue comme impliquée ; bien souvent les enseignants sont mentionnés comme étant moins présents, y compris par un certain nombre de directeurs qui regrettent « un manque de motivation » de leur part.

Le rôle **des associations sportives et culturelles** est beaucoup plus opérationnel : elles sont, à part égale avec les aides-éducateurs, les plus présentes dans l'encadrement et participent très souvent à l'élaboration du programme d'activités. En revanche, moins de la moitié est membre du comité de pilotage.

Les parents apparaissent bien informés dans la mesure où ils connaissent à la fois les activités proposées et les intervenants. Mais le rôle des parents ou de leurs représentants semble encore se réduire à cette forme de participation passive : seule une petite majorité des représentants participe au comité de pilotage et moins de la moitié à l'élaboration du programme d'activités. Les parents sont donc encore peu intégrés dans le pilotage des CEL. Et plusieurs représentants précisent spontanément n'avoir aucun rôle, n'être pas sollicités par les autres partenaires ; or la situation des représentants peut être considérée comme le cas d'implication optimale des familles.

DES IMPACTS SENSIBLES SUR LE FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS

Outre une amélioration qualitative et quantitative de l'offre d'activités et du système partenarial, qui sont les deux principales améliorations notées par les partenaires, les CEL de l'Ain ont eu des impacts sensibles pour chacun des quatre principaux partenaires.

Une adaptation du fonctionnement des municipalités et une implication accrue

Les deux tiers des commissions municipales chargées de l'enfance ou de la jeunesse ont évolué récemment ou depuis la mise en place du CEL : adaptation aux dysfonctionnements identifiés, meilleure prise en compte des adolescents, développement de l'offre d'activités. Et dans 40 % des services enfance ou jeunesse, le CEL a permis des améliorations (embauche de personnels supplémentaires, meilleure mise en lien avec les autres services, plus forte prise en compte des parents...). Par ailleurs, la plupart des directeurs d'école ont perçu un engagement plus fort des élus depuis la mise en place du CEL et près du tiers des associations sportives ou culturelles constatent un renforcement de leurs contacts avec la commune.

Une diversification des activités et du public des associations

Pour 40 % des associations interrogées dans le cadre de notre enquête, le CEL a été l'occasion d'une diversification de leurs activités et de leur public, notamment plus jeune et plus en difficulté face à la lecture.

Une relative ouverture de l'institution scolaire

Dans les écoles, le CEL semble trouver sa place dans la vie scolaire (ses objectifs et son programme sont discutés et intégrés dans les projets d'école) mais il n'a jamais engendré de contacts avec les enseignants d'autres écoles et n'a que rarement permis une ouverture du conseil d'école à des partenaires non traditionnels. Cependant, il a favorisé les contacts avec les associations sportives et culturelles et avec les représentants de parents qui ont le sentiment qu'il est plus facile de rencontrer les enseignants et d'être écouté par eux depuis la mise en place du CEL.

Malgré une amélioration des relations avec les institutions, des parents encore peu impliqués dans le réseau éducatif

Les relations se sont également améliorées entre les parents et les associations sportives ou culturelles, dont beaucoup notent des contacts renforcés avec les parents par le biais du CEL. Un tiers des représentants de parents a également le sentiment que son avis est davantage pris en compte lorsque des décisions concernant l'enfant doivent être prises, tant à l'école qu'au sein des associations. Néanmoins, la participation des familles aux réunions d'école ou aux associations de parents, ou au fonctionnement des associations ne s'est pas accrue. Le CEL semble donc ne pas avoir permis, dans l'Ain, une amélioration significative de l'intégration des parents au réseau éducatif, qui constitue un enjeu pour de nombreuses collectivités territoriales.

UN DISPOSITIF ENCORE TRÈS Tourné VERS L'AUGMENTATION DE L'OFFRE D'ACTIVITÉS

Il existe un décalage entre la compréhension qu'ont les partenaires du CEL – favoriser la coordination entre les acteurs autour d'un projet éducatif commun – et la réalité de la mise en œuvre locale. Selon les bilans des partenaires, les CEL ont d'abord permis d'augmenter l'offre d'activités en direction des enfants (il s'agissait fréquemment de l'objectif des élus lors de la contractualisation). Ainsi, le quart seulement des partenaires fait mention d'une amélioration de la coordination et du partenariat dans les atouts du CEL (mais plus de 50 % font allusion à l'augmentation de l'offre) et 12 % regrettent le manque de coordination (tandis que 40 % évoquent une carence de moyens matériels ou humains).

Les temps de coordination se sont peu développés, ils restent faibles, particulièrement entre les écoles et les associations sportives ou culturelles qui ne participent que dans de très rares cas aux conseils d'école.

Le CEL génère également peu de contacts avec les enseignants d'autres écoles faisant partie du CEL et les associations construisent généralement leur projet d'activités en interne sans travailler avec d'autres impliquées dans les CEL.

Une faible territorialisation de l'ensemble des dispositifs

De la même manière, si les CEL ont une dimension territoriale de fait, dans la mesure où 80 % des communes de l'Ain engagées dans un CEL ont moins de 5000 habitants et où le développement de l'offre d'activités est un enjeu en termes d'animation de la vie locale et d'attractivité du territoire¹, on constate que cette dimension n'est pas explicite dans les discours, y compris ceux des élus. Les bilans des différents partenaires ne font que rarement mention de l'animation de la vie locale, de l'adéquation de l'offre aux besoins ou des difficultés liées au rural. De plus, moins d'un tiers des CEL a été élaboré sur la base d'un diagnostic spécifique et, lorsqu'il a eu lieu, il a presque toujours été réalisé en interne, par le service auquel appartient le coordonnateur ou un membre du comité de pilotage. ■

Carole RAPPILLARD

1. Bien que le quart seulement de ces collectivités de milieu rural soit doté d'un service dédié à l'enfance ou à la jeunesse.

2. Dans la mesure également où ils reposent pour une grande part, dans ces territoires ruraux, sur une dynamique locale : dans 40 % des CEL, des bénévoles hors de toute structure encadrent des activités.